

Groupe de travail national « Base de données des spécialités phytosanitaires vigne » du réseau viticole des Chambres d'agriculture

Depuis plusieurs années, la tendance est à une protection des cultures et de la vigne plus respectueuse de la santé humaine et de l'environnement. Des réglementations limitent petit à petit l'usage des produits les plus nocifs. Nous proposons dans ce poster un panel des produits non CMR classés selon différentes caractéristiques.

Non sensibilisant	Santé Absence de phrase	Environnement Absence de phrase
Sensibilisant	H301 : Toxique en cas d'ingestion / H302 : Nocif en cas d'ingestion / H315 : Provoque une irritation cutanée / H317 : Peut provoquer une allergie cutanée / H332 : Nocif par inhalation / H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques, de l'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation / H335 : Peut irriter les voies respiratoires / H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges	H411, H412, H413 : Toxique, Nocif ou peut être Nocif (respectivement) pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Fortement sensibilisant	H304 : Peut-être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires / H318 : Provoque des lésions oculaires graves / H319 : Provoque une sévère irritation des yeux / H362 : Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel / H371 : Risque présumé d'effets graves pour les organes / H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée / H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	H400 et H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, H410: Entraîne des effets à long terme

Gestion de la flore adventice											
Principe général : Positionnement des herbicides majoritairement sous le rang											
Produits non CMR, non présents sur la liste des potentiels PE											
ZNT de 5 m											
Nom Produit	Substance active	Dose homologuée (L ou kg /ha) sur toute la surface	Autres informations doses, surface etc	Type d'usage	DRE (heures)	DAR (jours)	Présent sur la liste des produits de biocontrôle	Utilisable en agriculture biologique	Risque pour la santé humaine	Risque pour l'environnement	Flore visée
Beloukha	Acide pelargonique	16		Postlevée, Epamprage	24	1	X				
Gibson, Envision 450	Glyphosate	3,2 à 6,4	GA 3,2 L, DA et DB 4,8 L, VI 6,4 L	Postlevée	6	7					GA, DA, DB, VI
Touchdown Système 4, Exprim	Glyphosate	3 à 7	GA 4L, DA et DB 6L, VI 8L	Postlevée	6	14					GA, DA, DB, VI
Roundup 720	Glyphosate	1 à 4	GA 2 kg, DA et DB 3 kg, VI 4 kg	Dévitilisation, Postlevée	6	21					CN, GA, DA, DB, VI
Roundup innov, Roundup extra, Roundup gold	Glyphosate	2 à 6	GA 3L, DA et DB 4,5 L, VI 6 L	Dévitilisation, Postlevée	6	21					CN, GA, DA, DB, VI
Buggy Greenline, Tamrok Greenline, Devit, Skate	Glyphosate	4,5 à 12	GA 6L, DA et DB 9L, VI 12 L	Postlevée	6	21					GA, DA, DB, VI
Astéroïde ¹ , All in one ¹ , Glyphogan speed ² , Agave ² , Typhon ²	Glyphosate	1 : 4 à 8 / 2 : 4 à 6	GA 4L, DA et DB 6L, VI 8L	Postlevée	6	21					GA, DA, DB, VI
Viaglif 360	Glyphosate	4 à 8	GA 4L, DA et DB 6L, VI 8L	Postlevée	6	21					GA, DA, DB, VI
Credit 540	Glyphosate	2,6 à 5,3	GA 2,6 L, DA et DB 4 L, VI 5,3 L	Postlevée	6	21					GA, DA, DB, VI
Makouba 450	Glyphosate	3,2 à 6,4	GA 3,2 L, DA et DB 4,8 L, VI 6,4 L	Postlevée	6	21					GA, DA, DB, VI
Glyfos, Dakar	Glyphosate	2 à 4	GA 2,1 kg, DA et DB 3,2 kg, VI 4 kg	Postlevée	6	21					GA, DA, DB, VI
Devrinol F	Napropamide	9	6 en association	Prélevée	6	BBCH 59					
Cent 7	Isoxaben	6	30%	Prélevée	6	BBCH03					
Elysium	Metribuzine + Diflufenicanil	1	2L/ha max sous le rang de vigne	Prélevée	6	BBCH59					
Leopard 120	Quizalofop P-Ethyl	1,25		Postlevée	24	3					AGS
Azural Xpress	Glyphosate	2 à 12	GA 6L, DA et DB 9L, VI 12 L (localisé), CN 12 L	Dévitilisation, Postlevée	24	21					CN, GA, DA, DB, VI
Buggy 360 Power	Glyphosate	4 à 5	GA 4L, DA et DB 6L, VI 8L	Postlevée	24	21					GA, DA, DB, VI à ZNT 5m, CN à ZNT 20m
Agil, Ambition, Claxon	Propaquizafop	1,2 à 2		Postlevée	24	30					AGS
Spotlight Plus, Shark	Carfentrazone ethyle	1, 0,3 L/ha epamprage	Application localisée sous le rang	Postlevée, Epamprage	48	7					
Boa	Penoxsulame	0,75		Prélevée	48	56					
Sorcier, Guerrier	Pyraflufen Ethyle	0,2		Epamprage	48	90					
ZNT de 20 m											
Nom Produit	Substance active	Dose homologuée (L ou kg /ha) sur toute la surface	Autres informations doses, surface etc	Type d'usage	DRE (heures)	DAR (jours)	Présent sur la liste des produits de biocontrôle	Utilisable en agriculture biologique	Risque pour la santé humaine	Risque pour l'environnement	Flore visée
Matsuda, Jocoto, Jogg, Katana, Minsk	Flazasulfuron	0,2	0,06 à 0,1 sous le rang - application 50 % surface max	Prélevée	6	75 ou couvert par les conditions d'emploi par rapport au cycle de culture					
Koudai	Flazasulfuron + Glyphosate	3		Pré et postlevée	6	BBCH 69					
Chikara Duo, Longrun	Flazasulfuron + Glyphosate	3		Pré et postlevée	24	Couvert par les conditions d'emploi du produit et / ou le cycle de croissance de la culture					
Buggy 360 Power	Glyphosate	8		Dévitilisation	24	Usage à l'automne					GA, DA, DB, VI à ZNT 5m, CN à ZNT 20m
Guild, Vertical	Pyraflufen Ethyle + Glyphosate	4 à 8		Postlevée	48	60					
Sorcier, Guerrier	Pyraflufen Ethyle	0,8		Postlevée	48	90					
Produits non CMR, présents sur la liste des potentiels PE											
ZNT de 50 m											
Nom Produit	Substance active	Dose homologuée (L ou kg /ha) sur toute la surface	Autres informations doses, surface etc	Type d'usage	DRE (heures)	DAR (jours)	Présent sur la liste des produits de biocontrôle	Utilisable en agriculture biologique	Risque pour la santé humaine	Risque pour l'environnement	Flore visée
Penro	Pendimethaline	6		Prélevée	6						
Penditec 400, Penbowl, Xanadon**	Pendimethaline	6		Prélevée	24						
PENTIUM FLO**	Pendimethaline	6		Prélevée	6						

* Type de Flore géré avec l'herbicide si informations spécifiques disponibles : CN = Court Noué dans le cadre de la dévitalisation, GA = Graminées annuelles, DA = dicotylédones annuelles, DB : dicotylédones bisannuelles, VI = Vivaces, AGS = produit anti-graminées spécifique

Source des tableaux : Les tableaux sur les produits ont été obtenus à partir d'une base de données créée dans le cadre d'un groupe national de travail des Chambres d'agriculture « base de données nationale des spécialités phytosanitaires vigne » et prenant comme source principale les fichiers du « Coûts des fournitures en viticulture et œnologie 2019 » qui n'a pas vocation à être exhaustif. Les auteurs remercient l'ensemble des participants du groupe de travail ainsi que les auteurs du coût des fournitures pour ces éléments. Nous ne pouvons pas être tenus pour responsables de toute omission ou erreur dans l'indication d'une spécialité phytosanitaire, notamment erreurs typographiques ou oubli de produit. Les tableaux ont été créés sur la base d'éléments mis à jour jusqu'en décembre 2018.

Tri et présentation des tableaux : Travail réalisé par Séverine Dupin, Responsable d'expérimentation « Protection du Vignoble » à la Chambre d'agriculture de la Gironde. s.dupin@girond.chambagri.fr